



PROCÈS VERBAL

Le dix-neuf juillet deux mille vingt et un à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au gymnase du Haut-Phare, sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire.

Date de la séance : 19 juillet 2021
Date de convocation : 12 juillet 2021
Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 22

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire ; M. Arnaud CHEUX, M. Francis BRONNAZ, Mme Hélène LEROY, Mme Evelyne DUPONT, M. Edouard DETAILLE, maire-adjoints; M. Didier ONFRAY, M. Jean LEFEBVRE, Mme Brigitte LOPEZ, Mme Isabelle AMEYE, M. Philippe DELAUNAY, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Stéphanie CHEUX, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT et M. Bertrand RENAUDON.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER à Mme Isabelle VAUQUELIN, M. Francis DAVOUST à M.A. CHEUX, Mme Anita LE MERRER à M. Gilles BARBIER, Mme Claire LAPOIRIE à Mme Isabelle AMEYE, Mme Isabel COUDRAY à Mme Evelyne DUPONT, Mme Odile RENOULT à Mme Hélène LEROY

Excusés : Mme Katiana LEVAVASSEUR et M. Jean-Baptiste MARCHAND

Absents : M. Stéphane CHERRIER et M. Alain LEROY

Secrétaires de séance : Mmes Caroline CHOPIN et Stéphanie CHEUX

Ordre du Jour

Approbation du procès-verbal du conseil municipal

Conseil municipal du 28 juin 2021

Décision du Maire

Le maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal en vertu de l'article L2122-22 du CGCT.

N°délibération	Intitulé	Montant HT
D-2021-024	Report du séjour 2020 « séniors en vacances » 2021	
D-2021-025	Marché : Consultation de mission de contrôleur technique relative à l'opération de réhabilitation de l'ancien château et de la maison neuve	19 240.00€
D-2021-026	Marché : Consultation de mission de contrôleur technique et de coordination SPS relatif à l'opération de réhabilitation de l'ancien château et de la maison neuve	9 780.00€

Délibérations et comptes rendu des commissions

FINANCE :

- **Subvention - Tour de Normandie 2022**

Mme le Maire a été contactée par le chargé de Relations Collectivités et Partenaires du Tour de Normandie cycliste. L'édition 2022 se déroulera du 21 au 27 Mars 2022. « L'intention du Comité d'Organisation du Tour est de faire un copier-coller des étapes prévues pour 2020 et 2021. »

Le Neubourg pourrait donc être ville-départ de la **2ème étape du 40e Tour de Normandie cycliste le mardi 22 mars 2022.**

Il est proposé aux conseiller municipaux de renouveler la candidature de Le Neubourg. La participation financière s'élève à 12 000 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la proposition du comité d'organisation du Tour de Normandie cycliste à la commune d'être ville-départ de la 2ème étape ;

CONSIDÉRANT que ce projet nécessite une implication technique et financière de la part de la commune ;

CONSIDÉRANT la couverture médiatique de cet événement ;

CONSIDÉRANT la réussite des éditions précédentes ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- accepte que Le Neubourg soit ville-départ du Tour de Normandie cycliste 2022.
- s'engage à respecter les engagements financiers, administratifs et techniques tels que définis dans le cahier des charges.
- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à entreprendre les démarches inhérentes à cette délibération et à signer la convention.

Adoptée à l'unanimité

URBANISME – PATRIMOINE

Compte-rendu de la commission du 6 juillet 2021

Compte-rendu de la Commission urbanisme et patrimoine du 6 juillet 2021

Étaient présents : I Ameye, G Barbier, F Bronnaz, N Brunet, MN Chevalier, I Coudray, A Le Merrer, I Vauquelin.

Étaient excusés : S Cherrier, E Detaille, B Lopez, A Leroy.

→ DIA et DC

- DIA 027 428 21 N 0038 : Cession d'un terrain, 2 rue des Monts Rôtis, parcelles AR 180, 182, 183 / 9 019 m², zone Uh et A (lotissement).
- DIA 027 428 21 N 0039 : Cession d'une habitation 22, 24 rue du Tour de Ville Nord, parcelles AC 282, 288 / 568 m², zone Uh.
- DIA 027 428 21 N 0040 : Cession d'une habitation, 21 square du 8 mai, parcelle AR 131 / 718 m², zone Uh.
- DIA 027 428 21 N 0041 : Cession d'une habitation, 4 Chemin Saint Célerin, parcelle AD 106 / 597 m², zone Uai.
- DIA 027 428 21 N 0042 : Cession d'une habitation, 14 rue des Carrières, parcelle AC 51 / 501 m², zone Uh.
- DIA 027 428 21 N 0043 : Cession d'une habitation, 10 rue des Carrières, parcelle AC 315, 316 / 270 m², zone Uh.
- DIA 027 428 21 N 0044 : Cession d'une habitation, 8 rue du Ressault « Le Bocage », parcelles ZB 272, 273 / 1 085 m², zone Uh.
- DIA 027 428 21 N 0045 : Cession d'une habitation, 30 rue de Vitot, parcelle AC 72 / 962m², zone Uh.
- Purge du droit de priorité : Cession de l'ancienne trésorerie, 6 Rue Carnot, parcelle AM 184 / 1 438 m², zone Up.

- DC 027 428 21 N 006 : Cession d'un bail commercial, confection et vente de pizzas, 12 rue du Général de Gaulle.
Future activité : vente à emporter de plats japonais.

Les membres de la commission ne souhaitent pas aliéner tous ces biens.

→ Déclaration Préalable

- DP 027 428 21 N 0022 : 11 rue de l'Ecalier. Parcelles AN 92/ 1057m², zone Uh (ABF). Changement du portail. Portail bois coloris marron remplacé par un portail fer forgé coloris vert.

ABF : attente d'un avis

Avis de la commission : favorable

Dossier en cours d'instruction

- DP 027 428 21 N 0033 : 6 Rue Carnot. Parcelles AM 184/ 1 438 m². Zone UB (ABF). Changement de destination bureaux en logements.

ABF : accord

Rappels du PLU : l'information concernant le nombre de logements pour pouvoir instruire la demande doit être mentionnée.

Avis de la commission : les membres de la commission souhaitent des informations complémentaires quant au nombre de logement : il est indiqué un immeuble mais sur le plan, le terme logement est écrit au pluriel : « logements ».

- DP 027 428 21 N 0037 : 11 rue du Général de Gaulle, parcelle AM 202 / 90m², zone Up (ABF). Réfection de toiture, pose d'un velux, suppression d'une cheminée, ravalement de façade

Dossier incomplet : Ce dossier sera présenté lors d'une prochaine commission.

- DP 027 428 21 N 0038 : 6 et 7 rue Roger Lefebvre, parcelles AW 179, 180 / 625m² et 568m². Zone Uh (Lotissement / ABF). Edification d'une clôture en treillis soudé hauteur 1,53m + dalles de soubassement de 0,25m pour une hauteur totale de 1,78m sans lames occultantes. Coloris vert.

ABF : attente avis.

Rappels du PLU : les clôtures doivent être constituées : [...] D'une haie vive constituée d'arbustes d'essence locale cf « Guide des Plantations », éventuellement doublée d'une grille ou d'un grillage.

Avis de la commission : favorable avec prescriptions pour que le projet soit conforme au PLU (il manque le doublage par une haie).

Dossier en cours d'instruction

- DP 027 428 21 N 0039 : 13 square du 8 mai, parcelle AR 120 / 581m², zone Uh. Création d'une terrasse sur pilotis. Hauteur : 1,50m / Longueur : 5,00 m / Largeur : 4,00 m. Couleur de l'enduit des murs en ciment identique à la couleur de la façade de la maison et création d'un garde-corps en inox 5 barres.

Avis de la commission : favorable

Dossier en cours d'instruction.

- DP 027 428 21 N 0040 : 60 rue Octave Bonnel, parcelle AL 147 / 765 m², zone Uh (ABF). Ravalement de façade. Les poutres seront nettoyées, poncées, et recouvertes d'une peinture coloris gris stratus. Le mur (entre colombages) sera nettoyé et recouvert d'une peinture coloris gris fusain.

ABF : attente avis.

Avis de la commission : favorable

Dossier en cours d'instruction.

- DP 027 428 21 N 0041 : 22 rue du Tour de Ville Nord, parcelle AC 282 / 544 m², zone Uh (ABF). Modification de la façade, réfection de la toiture et édification d'une clôture et d'un portail. Dépose de l'auvent, du cabanon, du garde-corps en béton et du portillon existant. Suppression des cheminées. Rebouchage de la porte d'entrée existante et des soupiroux (enduit ton pierre) Création d'un portail aluminium ral 7016 (1.50 m haut/ 3.00 m de long) et d'une clôture treillis soudé avec lattes d'occultation verticales d'une hauteur de 1.50 mètres. Agrandissement de l'ouverture de

l'étage et création d'un garde-corps (ral 7016). Nouvelle entrée : porte en PVC blanche à petits bois.
Création d'un nouveau garde-corps (ral 7016).

ABF : attente avis

Rappels du PLU : les clôtures doivent être constituées : [...] D'une haie vive constituée d'arbustes d'essence locale cf « Guide des Plantations », éventuellement doublée d'une grille ou d'un grillage.

Avis de la commission : favorable avec prescriptions (il faut respecter le PLU).

- DP 027 428 21 N 0042 : 11 rue du Haut Phare, parcelle AN 85 / 495 m², zone Uh (ABF). Construction d'une véranda d'une surface de 19.17 m² au plancher adossée à la façade sud-est en limite de propriété. Longueur 6.52 m X 3 m de largeur et 2.6 m de hauteur. Ossature et menuiseries en aluminium thermolaqué gris (RAL 7039). Toiture avec panneaux sandwichs isolants aluminium laqué ton ardoise (schiste).

ABF : accord

Avis de la commission : favorable

→ Permis de construire :

- PC 027 428 19 N 0026 M01: Rue de l'Ecalier, parcelles AN 93, 94 ,95 / 11 351 m², zone Uh (ABF). Projet de modification du permis de construire PC 02742819N026 accordé le 10/02/2020. Construction d'un local commercial accolé au bâtiment existant et modification des façades du commerce existant. Le projet et l'existant reçoivent du public. La modification des façades consistent à déplacer les ouvertures initialement prévues sur la façade sud-ouest, réintégrer le volume de la serre chaude dans le volume principal, réduire l'auvent et modifier les clôtures sur la pépinière. Le projet aura une architecture directement lié à sa fonction et typiques des zones d'activité. les coloris seront les suivants : couverture, coloris gris foncé ; soubassement maçonné ton gris ; La façade comprend un bardage métallique (RAL 1015 pour l'existant modifié et RAL 7022 pour le projet) et un bardage bois ton naturel ; menuiseries : ton noir et gris foncé ; pergola : alu ton noir. Enseigne, coloris noir, écritures blanches. Les clôtures initialement prévues en coloris vert seront remplacées par des clôtures ton gris anthracite.

ABF : accord

Avis de la commission : favorable mais des membres de la commission relèvent que le dimensionnement de la noue se trouve être réduit par rapport au projet initial et s'inquiètent de sa capacité à absorber un trop plein d'eau.

Dossier en cours d'instruction

- PC 027 428 21 N 0018 : 35B avenue de la Libération (lot1), parcelle AN 268/ 508m², zone Uh (lotissement / ABF). Construction d'une maison individuelle (93 m²). Pente de toit 40°. Couverture ardoise épaufrée synthétique. Menuiseries aluminium RAL 7016. Façades de la maison, bardages en clin douglas pose horizontale. Façades du garage, bardages en clin douglas pose verticale (à l'ouest et au sud). La construction sera reliée aux différents réseaux. Le terrain sera traité en pelouse et sera bordé à terme d'une haie champêtre séparative pour les limites sud et ouest. Deux places de stationnement sont prévues (une dans le garage et l'autre en surface).

ABF : attente d'un avis

Avis de la commission : favorable

Dossier en cours d'instruction

- PC 027 428 21 N 0019 : 65 rue Dupont de l'Eure, parcelles AL 231, 233 / 321 m², zone Up (ABF). Construction d'une extension de 20 m². Agrandissement des locaux d'une pharmacie. Le patio intérieur du RDC accessible par la rue Octave Bonnel sera l'objet de travaux d'extension de la surface actuelle (+ 20 m² à la surface actuelle). Les travaux prévoit de couvrir le patio par un toit terrasse non accessible. La couverture sera traitée en étanchéité. Après modification des travaux, la surface passera de 88 m² à 149 m². Les 6 menuiseries de la façade donnant sur la rue Octave Bonnel seront changées à l'identique.

ABF : accord

Avis de la commission : favorable

Dossier en cours d'instruction

- PC 027 428 21 N 0020 : Rue Kléber Mercier, parcelles AN 255, 258, 262 / 5 683m², zone Ue / Uac (ABF). Construction d'un module de formation SDIS sur une dalle en béton composé de matériaux légers et métalliques de type échafaudage montée à côté de l'aire de manoeuvre. La hauteur correspond à un R +2. La hauteur maximale de la construction est de 8.7 mètres. Les façades reprendront les teintes du centre d'incendie et de secours.

ABF : accord

Avis de la commission : favorable

Dossier en cours d'instruction

- PC 027 428 21 N 0021 : 35 avenue de la Libération (Lots 3 et 4), parcelle AN 123 / 1 299m², zone Uh (Lotissement / ABF). Construction d'une maison individuelle avec un sous-sol de 43.2 m², un rez de jardin de 115 m² avec un garage attenant de 42.9 m² et un atelier de 27,3 m². L'étage aura une surface d'environ 65 m². Le toit est recouvert de zinc. Les façades sont en clin bois naturel pose horizontale et verticale, composées de panneaux type « trespa » teinte bois, et un appareillage en briques. Les baies vitrées sont en aluminium, coloris 7016.

ABF : attente d'un avis

Avis de la commission : défavorable car le zinc n'est pas autorisé dans le PLU pour les couvertures de toit.

Dossier en cours d'instruction

→ Permis de démolir :

- PD 027 428 21 N 0002 : 12 rue Ernest Neuville, parcelles AO 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99 / 16 542m², zone Uh / A (ABF). Démolition de deux serres agricoles.

ABF : attente d'un avis

Avis de la commission : favorable

Dossier en cours d'instruction

→ Certificat d'urbanisme :

- CU 027 428 21 N 0060 : 67 avenue du Doyen Jussiaume, parcelles AC 121, 149, 157 / 11 623 m². Zones 1Auh / Uh (Emplacement réservé n°12 / OAP n°3). Projet de 18 lots à bâtir avec construction d'une maison individuelle sur chaque terrain. La surface des différents lots à bâtir varie entre 380 m² et 940 m².

Avis de la commission : les membres de la commission souhaitent informer le pétitionnaire sur la difficulté à construire une habitation pour un ou deux lots compte tenu de leur emplacement et/ou de la faible superficie de certains terrains.

Dossier en cours d'instruction.

- CU 027 428 21 N 0062 : 12 avenue Pierre Mendès France, parcelle AP 72 / 1 700 m². Zone Uh
Projet de vente d'une partie du terrain (800 m²) pour une construction et demande d'ouverture sur la parcelle AP 75.

Avis de la commission : favorable

Dossier en cours d'instruction

- CU 027 428 21 N 0063 : 14 rue des Bruyères, parcelle AB 01 / 1 628 m². Zone Uh (ER : élargissement de la rue des Bruyères). Projet de division de la parcelle en 2 lots/ Lot 1 : Terrain d'environ 828 m² avec maison existante ; Lot 2 : Terrain à bâtir d'environ 800 m² pour une maison individuelle d'environ 170 m².

Avis de la commission : les membres de la commission souhaitent informer le pétitionnaire que la pointe du lot 2 rend difficile la visibilité au niveau de la fourche (croisement de deux routes). Une construction viendrait compliquer la visibilité. De plus, un emplacement réservé figure au PLU pour permettre l'élargissement de la rue des Bruyères et l'aménagement du carrefour.

Dossier en cours d'instruction

→Présentation d'un projet non déposé :

68 Rue de la République, parcelle AK 176 / 369 m², zone Up (ABF). Terrasse du futur restaurant « Mémérosa » (anciennement « Au Grand Saint-Martin »). Ce projet consiste à faire la terrasse du restaurant sur le trottoir actuel et sur une partie de la terrasse en bois. La partie restante de la terrasse en bois sera transformée pour y créer le nouveau trottoir accessible aux piétons. Ce projet permettra de soutenir le développement de ce restaurant et de trouver une solution pour faire ralentir les véhicules.

Parallèlement à la DP déposée par le propriétaire, une demande d'autorisation d'occupation du domaine public devra être faite à la mairie.

Avis de la commission : certains membres de la commission pensent que d'autres commerces vont demander à faire de même. La largeur de la rue permet cet aménagement, cependant celui – ci nécessitera une sécurisation pour le passage et la circulation des piétons. Ce projet permettra de maintenir cette activité de restauration en centre-ville et participera à l'attractivité du centre.

Informations complémentaires et questions diverses :

Mme Le Merrer précise qu'une réunion de chantier s'est tenue le 30 juin 2021. Elle informe que le démarrage des installations de chantier commencera début juillet et que la démolition des annexes se tiendra fin juillet. La pose du parapluie sur la tour en Fer à cheval sera terminée en septembre.

Le démontage de la partie XIXe du Vieux Château prendra 8 semaines parallèlement à une surveillance archéologique.

Pour les Journées Européennes du Patrimoine, deux spectacles sont prévus. L'accès se fera par la rue des Remparts. A la date de la commission, la souscription lancée a permis de récolter 830 € - 3 donateurs au 5/07/2021.

Elle a également communiqué des informations suite à la commission aménagement du territoire de la CDC (1 dossier précarité retenu pour le Neubourg ; 1 dossier autonomie retenu pour la commune).

Elle informe aussi de :

- la Convention Service d'Autorisation du Droit des Sols (ADS) : possibilité de saisine par voie électronique à compter du 1er janvier 2022 pour toutes les communes et l'instruction dématérialisée pour la commune du Neubourg à compter de cette même date.
- La Convention avec SOLIHA – Programme SARE – 2022 : ce programme vise à aider les Français à se faire conseiller pour la rénovation énergétique, et ainsi savoir quels travaux effectuer pour améliorer leur confort tout en réduisant leurs factures de chauffage.

Prochaine commission : le mardi 7 septembre 2021

- ***Suppression du poste en Urbanisme***

Madame le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. S'agissant d'une suppression de poste, l'avis du comité technique est nécessaire.

L'agent en charge de l'accueil et de l'urbanisme a demandé de bénéficier d'une mutation pour raison personnelle à compter du 1er juillet 2021, afin de suivre son conjoint. L'agent est donc radié des effectifs de la collectivité territoriale.

Le Conseil Municipal a approuvé la suppression du poste de Rédacteur le 28 juin 2021. Néanmoins, la création du grade de l'agent remplaçante et la suppression n'ayant pas été concomitante, l'avis du comité technique est nécessaire.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

VU le budget de la collectivité (ou de l'établissement),

VU le tableau des effectifs,

VU l'avis du comité technique du 7 juillet 2021

Considérant que la délibération du 28 juin 2021 adoptant la suppression du poste de rédacteur, ne fait pas référence à l'avis du Comité Technique.

Considérant qu'en application de l'article 97 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, un emploi ne peut être supprimé qu'après avis du comité technique sur la base d'un rapport présenté par la collectivité.

Considérant qu'il est nécessaire d'abroger la délibération DCM-2021-065 pour procéder à l'adoption d'une nouvelle délibération après avis du comité technique,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG décide

Article 1 : d'abroger la DCM-2021-065 en date du 28 juin 2021.

Article 2 : d'adopter la proposition de Madame le Maire.

Article 3 : de modifier ainsi le tableau des emplois de la collectivité territoriale.

SERVICE ACCUEIL / URBANISME					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Agent d'accueil et Urbanisme	Rédacteur	B	1	0	TC

Article 4 : décide que la suppression prendra effet au 1^{er} juillet 2021,

Article 5 : autorise Madame le Maire ou un Maire adjoint délégué à signer tout document relatif à cette décision.

Adoptée à l'unanimité

VOIRIE – AMENAGEMENT URBAIN – RÉSEAUX ASSAINISSEMENT

Compte-rendu de la commission le 13 juillet 2021

Commission VOIRIE – ASSAINISSEMENT- AMÉNAGEMENT URBAIN du 13 juillet 2021.

Étaient présents : Mesdames VAUQUELIN, DUPONT,
Messieurs BRONNAZ, DAVOUST, DETAILLE, CABOT, DELAUNAY, LEFEBVRE, ONFRAY.

Absents excusés : Mesdames CHEVALIER, LE MERRER.

- Rue Octave Bonnel point sur l'avancement des travaux:

La nouvelle conduite pour l'eau potable est posée. Les tuyaux neufs sont posés côté droit (sens montant). Les raccordements aux nouveaux compteurs d'eau vont se faire en redescendant vers l'entrée de la rue.

Des boîtes de branchement seront posées pour la collecte des eaux usées. La pose des boîtes de branchement du tout à l'égout occasionne une plus-value sur travaux d'un montant de 5150.00 euros HT. Les tuyaux de branchement entre les boîtes et la canalisation principale de collecte des eaux usées sont en ciment. Ils vont être changés, car ils sont très cassants. Les 4 tampons d'assainissement étaient prévus de forme ronde, toutefois pour faciliter la pose des pavés ils seront de forme carrée. Avec la fourniture de grave ciment au lieu de tout venant, la plus-value est de 1845€ HT.

Il a été posé dans la tranchée deux fourreaux D.90, plus la fourniture et la pose de deux chambres L2T. Le montant de ces travaux spécifiques en prévision de la pose de futures caméras est de 4565,60€ HT.

La Commission émet un avis favorable pour ces travaux rue Octave Bonnel.

-Eclairage public rue D. Bucaille:

L'éclairage au coin de la rue D. Bucaille et de la place de la Mare des Fossés avait été déposé lors de la démolition du bâtiment où il était posé. Profitant de la présence de l'entreprise Brunet-Bataille pour les travaux d'enfouissement des réseaux électriques dans le quartier, nous proposons de remplacer l'applique sur le mur du primeur par un LED de type Beauregard sous une crosse de type Paris, et de réinstaller aussi un point lumineux LED identique à l'angle de la rue D. Bucaille et de la place de la Mare des Fossés. Une convention sera signée avec le propriétaire. Le montant de cette intervention est de 2921,10€ HT. La Commission émet un avis favorable.

- Travaux d'été réalisés par le SERPN :

Profitant du début des vacances scolaires, l'entreprise SARC pour le compte du SERPN vient de commencer les travaux pour remplacer la canalisation d'eau potable de la rue P. Corneille. La durée des travaux est de l'ordre de 3 semaines.

- Travaux défense incendie :

Dans le cadre de la défense incendie 2 bouches à clé vont être posées:

- l'une rue pierre Corneille sur le trottoir face à la rue Clos Fromont,
- la borne incendie se trouvant sur le parking de Gédimat qui est régulièrement détériorée par les véhicules, sera remplacée par une bouche à incendie.

- Présentation de la motion de l'association Fédération nationale des communes forestières :

M. Bronnaz a présenté la lettre du Président de la fédération nationale des communes forestières ainsi que la motion proposée par cette fédération.

La Commission a émis un avis favorable pour cette motion.

Questions diverses:

- Il a été évoqué la question du nettoyage des gouttières par les propriétaires des immeubles de la partie piétonne de la rue Octave Bonnel. En effet, jusqu'à maintenant les fils électriques posent un problème de sécurité pour le nettoyage des gouttières. L'enlèvement des fils électriques par l'entreprise Brunet Bataille va faciliter l'accès aux gouttières. Il convient d'informer les propriétaires qu'il serait opportun de faire le nettoyage dès que les fils électriques seront enlevés.
- Madame Vauquelin informe les membres de la commission que la commune du Neubourg vient d'être reconnue en état de catastrophe naturelle pour les orages des 20 et 21 juin.

Observations :

- Madame Vauquelin précise que c'est la quantité de précipitations qui a permis à la ville d'avoir cette reconnaissance. La commune attend l'arrêté de l'Etat, qu'elle transmettra ensuite aux compagnies d'assurance et aux élus.

- Monsieur Bronnaz a montré des photos illustrant les problèmes d'écoulement des eaux pluviales sur différents secteurs de la commune. Il a évoqué les échanges que nous avons eus avec la communauté de communes et la commune de Vitot lors de la réunion d'échanges du 8 juillet 2021.

BATIMENT COMMUNAUX – CADRE DE VIE

Compte-rendu de la commission le 13 juillet 2021

Compte rendu de la commission Bâtiments communaux et cadre de vie du 13 juillet 2021

Étaient présents : Mmes I. VAUQUELIN, E. DUPONT,

Mrs F.BRONNAZ, F. DAVOUST, D. ONFRAY, P. DELAUNAY, L. CABOT, J. LEFEBVRE, E. DETAILLE

Absentes excusées : MN. CHEVALIER, A. LE MERRER, H. LEROY

A l'ordre du jour :

- Pose des grilles place du château
Les agents des services techniques ont procédé à la mise en place des grilles sur la place du château, elles ont été bétonnées, afin de résister aux éventuelles intempéries. La société NORMANDIE RENOVATIONS a été retenue pour ce chantier et effectue actuellement la pose d'une palissade en bois.
- Pose des barrières place du château

Les mêmes agents des services techniques ont posé une barrière pour l'accès des engins de chantier, cette barrière double était en stock depuis des années dans la cour des services techniques. A noter, que l'emplacement de ces barrières définit l'emplacement de la place future à quelque chose près.

- Pose des bungalows

Une autre équipe des services techniques a effectué le montage des deux bungalows qui sont arrivés en kit, avec pour seule aide un plan succinct et une belle vidéo. Ces bungalows sont la propriété de la ville, ils ont coûté 7 000 € HT et pourront être revendus à la fin du chantier.

- Aménagement intérieur des deux bungalows

L'aménagement intérieur est en cours par nos équipes des services techniques afin d'obtenir dans le bungalow de droite un toilette homme avec douche, un vestiaire hommes et une salle de repas commune aux deux bungalows. Dans le bungalow de gauche, un toilette femme avec douche, un vestiaire femmes et une petite salle de réunion. Pour cet aménagement intérieur, les WC H/F, les lavabos et les ballons d'eau chaude étaient en stock. Nous avons seulement dû acquérir deux douches cabine pour un montant de 720,00 €HT.

Actuellement les réunions de chantier se font dans le garage qui hébergeait les rétros du plateau.

- Avancement 2^{ème} salle de cinéma

Malgré les craintes d'approvisionnement sur le bois et le métal, le planning est pour le moment respecté, la charpente est en cours de finition par l'entreprise SAUVAGE. Quant au couvreur, la Société PIMONT, il intervient cette semaine pour une couverture, qui sera terminée fin juillet. Nous aurons atteint le clos/couvert dans le délai indiqué sur le planning. Néanmoins une difficulté de charpente nous a tous mobilisés, architecte, charpentier, et nous maître d'ouvrage. Nous ne voulions pas que la charpente repose sur le mur du voisin, ce mur n'étant pas mitoyen. La difficulté a été de faire une charpente suspendue pour notre nouvelle salle sans prendre appui sur le mur voisin, mission réussie.

Désordre sur les pierres de l'église

La semaine dernière sur le parvis côté gauche, un bloc de pierre est tombé sans fort heureusement blessé personne, ni faire de dégâts. Les services techniques ont positionné des barrières de protection et enlevé les pierres. Ces désordres sont la conséquence des fortes pluies qui font pousser des herbes, des arbres et leurs racines, puis font éclater la pierre déjà fragile. Dans un délai relativement court, nous allons faire un contrôle des points fragilisés et enlever les pierres qui risqueraient de tomber sur la voie publique.

- Questions diverses

1/Panneaux : Mme E. DUPONT adjointe à la communication relaie une demande de panneaux indicateurs au rond-point de l'envol, pour le musée et pour le gîte des chevaux dorés. La commission donne son accord et propose d'étendre à d'autres professions la pose de panneaux avec une réflexion d'harmonisation de ceux-ci.

2/Problème de Wifi : Médiathèque, musée

Une box existe à la médiathèque qui est utilisée pour l'ensemble des sites (musée, UP, médiathèque), la solution pour éviter un quelconque problème serait que chacun ait sa BOX.

3/Problème de stationnement pour la manifestation du 18 septembre, avec le Loto du patrimoine dans le cadre de la mission BERN. Pour cette occasion les deux places du château seront réservées au stationnement des invités. La commission valide ce choix. Les services techniques s'occuperont de la signalétique en amont de cet événement.

4/Présentation du dossier de faisabilité de la couverture du vélodrome. Madame Le Maire prend la parole et explique qu'il s'agit bien d'une étude de faisabilité avec recherches de financements complémentaires à ceux déjà obtenus dans le cadre de la revoiture du contrat de territoire. Je lui laisse le soin de vous l'exposer.

Madame Vauquelin fait la présentation de l'étude de faisabilité. Elle précise que les travaux, d'abord estimés à 2,5 millions seraient beaucoup plus onéreux (4,4 millions) notamment à cause de l'augmentation du coût des matières premières dans le contexte de la pandémie.

La recherche de financement supplémentaire est dès lors indispensable. Les principaux partenaires financiers ont été prévenus que les enveloppes allouées étaient insuffisantes.

Discussions :

Monsieur Onfray intervient pour préciser qu'il s'agit davantage d'une étude de faisabilité technique. Il s'interroge également sur la chronologie de la procédure de conception-réalisation.

Madame Vauquelin répond que le planning proposé par SOGETI en mai est déjà caduc du fait de la modification à la hausse du montant final.

Monsieur Cheux précise le choix de la procédure de la conception-réalisation. Elle permet d'utiliser l'AMO (Assistance Maîtrise d'Ouvrage) pour aider dans les choix techniques à opérer et de laisser chaque candidat proposer son projet global.

Il ajoute que cette procédure paraît plus simple que l'allotissement où on est obligés d'avoir une répartition par lots ce qui alourdit la procédure. C'est également plus simple par rapport à la lourdeur et à la technicité de l'ouvrage.

Monsieur Cheux conclut sur l'aspect financier. Le contrat de territoire a permis d'avoir un financement intéressant au regard du montant initial. La commune, la Région et le Département sont moteurs du projet, il faut que les financeurs acceptent de revoir les montants des subventions.

Monsieur Onfray reprend la parole pour dire que, selon lui, c'est le Vieux château la priorité. Il pense que l'impact culturel et économique sera plus important pour la commune. Il ne souhaite pas que le passage de la phase 1 à 2, pourtant budgétisé, soit empêché à cause des surcoûts du vélodrome.

Madame Vauquelin précise que pour trouver des mécènes il faut passer par la faisabilité technique.

Monsieur Cheux soutient que le Vélodrome reste important au regard de son histoire et des clubs réputés qui l'utilisent.

• Vélodrome - Réfection de la piste - Protocole d'accord transactionnel

Observations : Pour répondre à une question de Madame Brunet, Monsieur Bronnaz donne une explication technique sur l'origine de l'infiltration d'eau responsable des désordres sur la piste. En effet, le récupérateur d'eau n'était pas étanche, il manquait une couche de béton. La commune a, pendant 6 ans, colmaté les trous faits par l'eau.

Madame le Maire précise le montant des travaux négocié dans ce protocole : 118 000 €

En 2006, la municipalité décide de construire la piste vélodrome du Neubourg et réceptionne les travaux le 20/08/2008.

A partir de 2012, les premiers désordres apparaissent. Des travaux de réfection sont réalisés par l'entreprise à l'origine des travaux initiaux.

En 2015, en dépit de ces reprises d'enrobés, la piste continue de s'affaisser. Ainsi, de nouveaux travaux de réparation sont nécessaires pour permettre des conditions optimales de sécurité. Cependant la société responsable des précédents travaux refuse de réaliser ces nouvelles réparations.

La municipalité met en demeure la société et demande une expertise contradictoire confirmant le caractère décennal du désordre.

Le Président du Tribunal Administratif demande, par une ordonnance en date du 17 janvier 2019, une expertise judiciaire qui confirme la responsabilité de la société susmentionnée.

Le Maire a engagé des négociations avec l'entreprise pour la reprise des désordres et l'indemnisation de la commune. Celles-ci doivent faire l'objet d'un protocole transactionnel qui fixera les engagements de l'entreprise.

En contrepartie, la ville renonce :

- A toute instance ou action qui serait fondée sur les faits objet du litige, c'est-à-dire, les déformations de la piste.
- A toute prétention financière et indemnités non prévues dans le protocole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG

-autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint à signer un protocole d'accord transactionnel pour la reprise des désordres affectant la piste du vélodrome avec l'entreprise à l'origine de sa construction.

Adoptée à l'unanimité

- **Vieux château – Lancement de l'Avant-Projet Sommaire (APS) global**

L'ordonnancement des travaux de restauration et d'aménagement du site est basé sur l'étude de programmation de juillet 2019 (Phase 2 : programmation – 10 juillet 2019 du groupement RL&A-tout se transforme-Archéodunum-BMI) approuvée par la DRAC.

Les travaux d'urgence viennent de débiter pour une durée de deux ans : 1ère phase en 2021 et 2ème phase en 2022.

Dans le cadre des « Travaux de restauration et aménagement – toutes phases », il est opportun de lancer dès maintenant la commande de l'APS global auprès du Cabinet Tout se transforme.

Pour information, il s'agit dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre pour les opérations de réhabilitation de bâtiment :

- *De proposer une ou plusieurs solutions d'ensemble traduisant les éléments majeurs du programme fonctionnel et d'en présenter les dispositions générales techniques envisagées :*
- *D'indiquer des durées prévisionnelles de réalisation :*
- *D'établir une estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux des différentes solutions étudiées.*

(Source : Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé. Art. 13)

A l'issue de cette mission, le conseil municipal sera invité à valider l'APS, puis l'Avant-projet Définitif (APD).

Le montant des honoraires pour les phases APS/APD est évalué par rapport à l'estimation du coût des travaux à la phase diagnostic, sur la base d'un taux moyen de 4,49% :

- Parc 1 254 391,42 €
- Musée et son jardin 2 493 913,46 €
- Salle de spectacle 1 441 500,34 €

par conséquent, la mission susnommée est évaluée à 69 902,64 €.

Le conseil municipal décidera de :

- lancer l'Avant-Projet Sommaire (APS) global relatif aux « Travaux de restauration et aménagement du Vieux château toutes phases » ;
- de solliciter les financements nécessaires à la réalisation de cette opération auprès de la DRAC, la Région et le Département ;
- d'habiliter le Maire ou son Représentant à signer les documents et à prendre toutes mesures qui s'avèreraient utiles à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

ENSEIGNEMENT – SPORTS – VIE ASSOCIATIVE

Compte-rendu de la commission du 5 juillet 2021

COMMISSION ENSEIGNEMENT-VIE ASSOCIATIVE-SPORTS du 5 Juillet 2021

Présents : Marie-Noëlle Chevalier, Isabelle Vauquelin, Isabel Coudray, Anita Le Merrer, Claire Lapoirie, Isabelle Ameye, Gilles Barbier.

Excusé: Bertrand Renaudon

Marie-Noëlle Chevalier Présidente de la commission enseignement, vie associative et sports, ouvre la séance à 18h30.

ENSEIGNEMENT

Conseil d'école Françoise Dolto:

Effectifs rentrée 2021: seulement 105 inscrits à ce jour pour 5 classes (moyenne 21 par classe) mais cela peut encore bouger.

Départ à la retraite de Mme Zanvit remplacée par Mme Rouger

Rotation des ATSEM à la rentrée, rotation qui a lieu tous les trois ans.

Plan de prévention du harcèlement scolaire 2020 -2024: comparable à celui des écoles primaires avec un vocabulaire adapté pour les petits

Conseil d'école Dupont de l'Eure

Madame Landelle va quitter l'école suite à la fermeture de classe.

Effectifs rentrée 2021:

168 élèves, soit 16 élèves de moins que l'an dernier.

12 élèves ULIS de 8 à 11 ans, 10 garçons 2 filles

6 élèves UEE, 6 filles

Dossier numérique (dispositif d'aide de l'état pour équiper les 2 écoles primaires d'un socle numérique de base et de services numériques) : grosse déception, le dossier n'a pas été accepté lors de la 1ère commission (en attente d'une autre commission).

Plan de prévention du harcèlement scolaire 2020 -2024: éducation à l'empathie, cahier de suivi des conflits, conseils d'enfants.

Travaux sur le toit terrasse : fuites dans le plafond de l'école suite aux fortes pluies les 20 et 21 juin.

Conseil d'école Jean Moulin

Effectifs rentrée 2021: 151 élèves pour 7 classes (moyenne de 21,6 par classe)

Plan de prévention du harcèlement scolaire 2020-2024: renforcement de délégués de classe, coopération sur les moments de récréation, stratégie d'équipe face aux comportements inadaptés.

Travaux et sécurité:

- pas de Wifi dans la classe de Mme Dupuis

- mise en place du matériel / signal visuel anti intrusion.

Dossier numérique: même déception qu'à Dupont de l'Eure.

Conseil d'administration du Collège Geneviève De Gaulle

Effectifs rentrée 2021: prévus 553 élèves

Dotation heures globales 2021: peu d'élèves en allemand, dispositif bilingue, complication pour former les classes.

Vote négatif de la part des professeurs, vote d'abstention des parents, RV pris à nouveau le 5 Juillet.

L'établissement passe en catégorie 2 à la rentrée.

AED : 4,5 postes demandés.

Une motion a été présentée en vue d'avoir des assistants d'éducation en plus pour la sécurité des élèves.

Adhésion au groupement de marché avec d'autres collèges pour avoir un tarif avantageux et pour 3 ans.

Autorisation de facturation de repas d'élèves entre établissements de l'Eure.

Le parking devant le Collège devrait avoir une barrière pour les enseignants (financée par le département). Elle restera ouverte le jour où une animation aura lieu sur ce site.

Conseil d'administration du Collège Pierre Corneille

Départ en retraite de M. Félix, principal du collège.

Pour pallier l'absence de visite cette année des élèves de CM2 au collège (contexte sanitaire), tous les élèves de 6ème seront accueillis pendant 2 journées qui leur seront exclusivement réservées (jeudi 2/09, lundi 6/09).

AED (assistants d'éducation): 5 postes demandés

AP (accompagnement personnalisé): 1 poste demandé

AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap): 1 poste demandé

Observations : Madame Vauquelin précise que l'Etat se désengage de l'AESH à partir de la rentrée. C'est la commune qui devra procéder au recrutement dans un délai d'un an.

Une motion a été déposée par l'enseignante référente ULIS contre le blocage des postes ULIS collège pour les enseignants du 1er degré

Conseil d'administration du lycée Gilbert Martin

Avancement du projet laitier: création d'un bâtiment pour mettre les animaux à l'abri, d'une salle de traite et peut-être vente de produits transformés. Ce gros projet a été déposé à la Région et doit passer devant une commission avec l'objectif de rénover tout ce secteur. Ce qui améliorerait aussi les conditions de travail du personnel.

Vidéoprotection a été actée par délibération en 2016 contre l'avis de certains qui aujourd'hui la refusent encore prétextant que le projet ne leur a pas été montré. Le Directeur a répondu que c'était la Région qui était la propriétaire du lycée, que l'entreprise qui ferait le câblage donnerait tout le dossier à envoyer à la Préfecture. Le travail doit être effectué lundi 5 juillet et mardi 6 juillet 2021.

VIE ASSOCIATIVE

AG inter-séniors

Rapport financier : solde positif d'environ 13 000 euros

Une cinquantaine d'adhérents en moins (150 à ce jour)

Commission Tourisme de la CDC

Un diagnostic va être établi par Eure Tourisme dans chaque commune pour en connaître tous les atouts. Afin de revoir les chemins de randonnées et faire visiter de nouveaux sites.

Forum des associations

Samedi 4 Septembre 2021 9h30- 19h30

38 associations ont déjà répondu présent

Organisation identique à la dernière fois, parcours organisé afin de voir toutes les associations.

SPORTS

Réouverture de tous les locaux sportifs

AG du Basket

Pas de changement dans le bureau

Comptes à peu près équilibrés

8ème club départemental niveau effectifs (131 licenciés)

Projet de recruter un entraîneur poste à temps plein

Football Club du Pays du Neubourg (FCPN)

Réunion des maires le 30 juin 2021 sur le fonctionnement du F.C.P.N.

Les licenciés du FCPN proviennent de 79 communes. Sont invités à cette réunion toutes les communes de la CDC qui ont plus de 5 licenciés. Les licenciés du Neubourg ne représentant que 16,7% des licenciés du FCPN.

Un document est remis, fourni par le FCPN, concernant l'activité du club.

La ville du Neubourg a versé à trois reprises des subventions exceptionnelles : 24, puis 25 000 € pour ces deux dernières années.

Sans compter les 800.000 euros investis au départ et les 750 heures d'entretien annuel faites par nos agents.

L'idée est d'inciter ces communes à aider le club.

Seuls 5 maires sont venus à cette réunion.

AFFAIRES SOCIALES

Informations sur le séjour « séniors en vacances ».

Madame Leroy présente le projet de séjour et précise que le pass sanitaire sera demandé à chaque participant.

Elle justifie ce choix par les activités proposées où le pass sanitaire est imposé.

Enfin, elle demande si des élus ont des remarques ou s'opposent au séjour. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

- **Convention – Modalités d'enregistrement des demandes de logement locatif social**

Suite à la demande par mail le 21 juin 2021 du Pôle insertion, accès à l'hébergement et au logement de la Préfecture, concernant le renouvellement de la convention pour les modalités d'enregistrement des demandes de logement locatif social dans le système national, il est demandé au Conseil de prendre une délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 relative à la mobilisation pour le logement et la lutte contre les exclusions, modifiant les articles L. 441-2-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation, créant une obligation d'enregistrement, au niveau départemental, de toute demande de logement locatif social ;

Vu le décret n° 2010-431 du 29 avril 2010 et l'arrêté du 9 septembre 2010 modifiant l'arrêté du 14 juin 2010 relatif au formulaire de demande de logement locatif social et aux pièces justificatives fournies pour l'instruction de la demande de logement locatif social;

Vu le renouvellement de l'engagement conclu par convention entre le préfet de l'Eure et les services enregistreurs concernant les conditions et les modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement national des demandes de logement locatif social en date du 14 mai 2021.

CONSIDÉRANT que le fait d'adhérer au système national d'enregistrement de la demande de logement locatif social permet à la collectivité d'une part d'avoir accès aux données nominatives relatives aux demandes de logement quel que soit le lieu d'enregistrement (accès à l'ensemble des demandes du département pour les communes réservataires, et accès aux demandes ayant identifié la commune pour les autres), et d'autre part de proposer à ses administrés un service public de proximité complet, de l'enregistrement à la proposition de logement.

APRES EN AVOIR DELIBERE, Le Conseil municipal DECIDE :

- de renouveler la convention permettant à la commune d'être le service enregistreur dans le Système National d'Enregistrement (SNE) à compter de sa signature ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention relative à la mise en œuvre du dispositif.

Adoptée à l'unanimité

- **Approbation de la motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières**

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique.

La Fédération Nationale des Communes Forestières, réunie en Conseil d'Administration le 24 juin,

- **exige:**

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

- **demande:**

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG

Article 1 : Adopte la motion dans des termes identiques.

Article 2 : demande le retrait immédiat de la contribution complémentaire forestière et la révision complète du Contrat d'Objectifs et de performance Etat-ONF.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Madame Dupont ajoute quelques informations. Tout d'abord, le magazine « Vivre Ensemble » devrait être distribué la semaine prochaine, il est déjà consultable sur le site de la Ville.

De plus, le magazine trimestriel « Patrimoine Normand » consacre 8 pages sur la commune du Neubourg.

Ensuite, sur le centre de vaccination. Madame Vauquelin précise qu'il sera fermé à la fin juillet 2021.

Les raisons de cette fermeture ont été transmises à l'ARS début juin 2021.

Nos principales motivations pour cette demande sont les suivantes :

- *la plupart de nos professionnels de santé mobilisés (29 médecins et infirmier(ère)s) sont encore en exercice. Les journées sont longues et la fatigue s'installe, car ils doivent reprendre leur activité, après la fermeture du centre de vaccination.*
- *Nous avons privilégié une vaccination des personnes du territoire, en gérant l'accès à Doctolib. Ce travail supplémentaire et chronophage nous a permis de nous assurer que notre population était bien informée et que la vaccination était accessible, à partir du moment où les personnes correspondaient aux profils autorisés.*
- *66 bénévoles (en majorité des élu(e)s) sont monopolisés pour assurer l'activité du centre. C'est un fonctionnement qui contribue à la solidarité entre les habitants, mais il a ses limites, notamment quand le mois d'août arrive.*
- *La salle du Haut Phare que nous mettons à disposition pour le centre de vaccination s'étend sur une surface de presque 400 m². Pour accompagner la relance, il est urgent que cette salle reprenne ses activités économiques (réunion pour les entreprises) et associatives.*

- Enfin, nous estimons que le travail réalisé par les centres de vaccinations pourrait être relayé à l'avenir, si les besoins s'exprimaient, par des généralistes, qui auraient accès à beaucoup plus de doses, qu'à l'heure actuelle.

La commune du Neubourg a réussi à délivrer 7000 doses.

Madame Lopez félicite Madame Vauquelin pour l'organisation.

Fin de séance : 21h15

Prochaine séance : Lundi 20 septembre 2021

Calendrier des prochains conseils :

Dates limites pour transmettre les sujets à délibérer	Dates d'envoi de la convocation	Dates du Conseil Municipal
Mardi 7 septembre 2021	Mardi 14 septembre 2021	Lundi 20 septembre 2021
Mardi 5 octobre 2021	Mardi 12 octobre 2021	Lundi 18 octobre 2021
Mardi 9 novembre 2021	Mardi 16 novembre 2021	Lundi 22 novembre 2021
Mardi 7 décembre 2021	Mardi 14 décembre 2021	Lundi 20 décembre 2021
Mardi 18 janvier 2022	Mardi 25 janvier 2022	Lundi 31 janvier 2022
Mardi 15 février 2022	Mardi 22 février 2022	Lundi 28 février 2022